



## ENREGISTREMENT D'UNE NAISSANCE - Le parent suisse N'EST PAS marié avec le parent philippin

La naissance de votre enfant ne sera pas automatiquement transmise aux autorités suisses compétentes. Il vous appartient de fournir à cette ambassade tous les documents nécessaires dès que possible.

Vous pourrez soit remettre les documents nécessaires au guichet de l'ambassade soit les envoyer par courrier. À la réception de vos documents ils seront vérifiés auprès des autorités locales. Si les documents sont conformes, ils seront traduits, officiellement authentifiés et transmis aux autorités cantonales correspondantes en vue de leur enregistrement. **Attention: depuis le 14 mai 2019, tous les documents philippins relatifs à l'état civil ainsi que les décisions rendues par des tribunaux et les affidavits doivent impérativement être munis d'une apostille. Celle-ci peut être obtenue auprès du Ministère philippin des affaires étrangères (DFA).**

Le temps de traitement pour l'enregistrement des naissances à l'état-civil en Suisse peut prendre entre 3 et 4 mois. Cette ambassade communiquera avec les parents de l'enfant dès que la confirmation de l'enregistrement de la naissance à l'état-civil en Suisse aura été reçue.

Le parent SUISSE\* doit fournir à l'Ambassade les copies des documents suivants:

- Certificat de domicile
- Passeport
- Fiche d'information

\*Les ressortissants suisses immatriculés à l'ambassade peuvent déposer leur demande sur simple présentation de leur PASSEPORT.

Les documents suivants doivent être remis en ce qui concerne l'ENFANT (original et photocopie):

ACTE DE NAISSANCE\* émis par la Direction Générale des Statistiques des Philippines ("PSA" = ancien nom : Bureau National des Statistiques "NSO") sur du papier de sûreté. (SECPA)

*\* Si la déclaration de naissance s'agit d'un enregistrement tardive (plus de 30 jours après la date de naissance) il faut remettre des documents supplémentaires (légalisés par le Département des affaires étrangères philippin) et fournir*

*l'adresse et le numéro de téléphone des autorités émettrices suivantes:*

- L'acte de naissance délivré par le Bureau d'état civil local
- L'original du certificat de baptême
- L'original des bulletins scolaires, relevé de notes, ou d'autres certificats scolaires

PASSEPORT en cours de validité, s'il existe

Les documents suivants doivent être remis en ce qui concerne le parent PHILIPPIN de l'enfant:

ACTE DE NAISSANCE\* émis par la Direction Générale des Statistiques des Philippines ("PSA" = ancien nom : Bureau National des Statistiques "NSO") sur du papier de sûreté. (SECPA)

*\* Si la déclaration de naissance s'agit d'un enregistrement tardive (plus de 30 jours après la date de naissance) il faut remettre des documents supplémentaires (avec Apostille par le Département des affaires étrangères philippin) et*

*fournir l'adresse et le numéro de téléphone des autorités émettrices suivantes:*

- L'acte de naissance délivré par le Bureau d'état civil local
- L'original du certificat de baptême
- L'original des bulletins scolaires, relevé de notes, ou d'autres certificats scolaires

PASSEPORT en cours de validité

## JUSTIFICATIF DE L'ÉTAT CIVIL ACTUEL:

### CÉLIBATAIRE:

Certificat de célibat dit "CENOMAR" (original), délivré par la Direction Générale des Statistiques des Philippines ("PSA" = ancien nom "NSO") sur du papier de sûreté qui atteste que votre nom ne figure pas dans le "REGISTRE NATIONAL DE MARIAGES", et datant de moins de six (6) mois à compter de sa date d'émission.

### VEUF / VEUVE:

Acte de mariage et acte de décès, délivré par la Direction Générale des Statistiques des Philippines ("PSA" = ancien nom "NSO")

### MARIAGE DISSOUS / ANNULÉ:

• Acte de mariage annoté délivré par la Direction Générale des Statistiques des Philippines ("PSA" = ancien nom "NSO")

• Une copie certifiée conforme de la décision / ordonnance / décret du Tribunal et le certificat de la décision définitive ou irrévocable d'annulation / l'exequatur du divorce étranger, avec Apostille par le Ministère des Affaires étrangères philippin et traduite dans l'une des langues suisses (allemand, français ou italien).

*(Les documents peuvent être traduits par un traducteur agréé; veuillez consulter la liste de traducteurs agréés)*

*Attention: Le divorce n'existe pas pour les ressortissants philippins; il est cependant possible d'annuler le mariage.*

Si le mariage des parents n'a pas encore été enregistré en Suisse, les documents énumérés dans la fiche des directives pour "l'Enregistrement du mariage" doivent être remis.

*L'ambassade pourra éventuellement demander des documents supplémentaires, si elle le juge nécessaire.*

*FRAIS DE DOSSIER: L'enregistrement d'une naissance est gratuit.*

Cependant si la naissance de l'enfant et / ou les parents philippins a été enregistré tardivement, le dossier de demande sera éventuellement soumis à des frais d'envoi. Ces frais, qui doivent être acquittés en ARGENT COMPTANT au moment du dépôt des documents, peuvent faire l'objet de modification sans préavis. Les frais d'envoi seront annoncés au moment du dépôt des documents.

La comparution personnelle de l'intéressé n'est pas obligatoire. Vous pouvez envoyer les documents à l'Ambassade de Suisse via un service de messagerie comme "LBC". Veuillez joindre une enveloppe affranchie afin de permettre à cette ambassade de vous renvoyer les documents originaux.

Les paiements peuvent être effectués en espèces par le biais du "LBC Peso Pack" ou par chèque postal adressé à: L'AMBASSADE DE SUISSE, 24/F Equitable Bank Tower, 8751 Paseo de Roxas, Makati City

## AVIS IMPORTANT

- La liste des traducteurs est consultable en ligne sur notre site officiel:  
<https://www.eda.admin.ch/countries/philippines/en/home/services/uebersetzer.html>
- *En vertu du Code de la famille (Articles 164 et 165), les enfants sont considérés comme légitimes s'ils sont conçus ou nés au cours d'un mariage valide*  
Article 164: Les enfants conçus ou nés au cours du mariage des parents sont légitimes.  
Article 167: L'enfant sera considéré comme légitime, bien que la mère aura pu déclarer contre la légitimité de celui-ci ou qu'elle aura été condamnée comme une femme adultère.

Coordonnées du service d'état civil à l'Ambassade

Adresse postale: Embassy of Switzerland  
24th Floor, BDO Equitable Tower  
8751 Paseo de Roxas  
1226 Makati City

E-mail: [manila@eda.admin.ch](mailto:manila@eda.admin.ch)

Site Web: [www.eda.admin.ch/manila](http://www.eda.admin.ch/manila)

Heures d'ouverture: du lundi au jeudi de 9h00 jusqu'à 12h00

Téléphone: 0063 2 845 45 45, puis appuyez sur 2

Fax: 0063 2 845 45 39

Juin 2019

